

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

***SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023***

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MEYNIER., JABER, Mme HALLÉ, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 5 - Dont nb de procurations : 5	
Convocation du : 14 / 10 / 2023	
	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> M. POULET Gilles à Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY M MARTI François pouvoir à M MOLIN René Mme PORTERET Emilie à REGALDI Sylvie M. BRUNIAUX Philippe à PINGAT Martine
	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : M. JABER Talat

**DÉLIBÉRATION N° 9 :**

**Engagement des crédits d'investissement avant le vote des budgets primitifs.**

Madame la Maire expose à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser Le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits validés au budget de l'exercice précédent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets de l'exercice précédent.**

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 21 novembre 2023

La Maire,

Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,

Talat JABER